

EDF FRANCHIT UN JALON IMPORTANT DANS LA MISE EN ŒUVRE INDUSTRIELLE D'ECOCOMBUST

A l'issue d'une réunion organisée le 24 janvier, EDF et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ont validé un programme de travail préalable à une décision sur le projet Ecocombust.

Ce programme de travail doit permettre de qualifier, d'ici à l'automne 2019, les essais techniques, les études d'impact sur l'environnement et le modèle économique du projet. A cette échéance, sous réserve de conclusions satisfaisantes sur les plans technique, économique et environnemental, et après avoir poursuivi les échanges avec l'Etat et les collectivités, EDF engagera la phase d'industrialisation pour la fabrication du combustible à partir de 2022.

Le projet Ecocombust s'inscrit dans l'esprit du Plan climat de juillet 2017, de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de novembre 2018, qui prévoient l'arrêt de la production d'électricité à base de charbon d'ici 2022 et le développement des ressources de biomasse. Ecocombust est le fruit d'un travail engagé dès 2015 par les équipes d'EDF afin d'étudier la mise au point d'un nouveau type de combustible à base de biomasse initialement destiné à alimenter ses centrales au charbon.

Le projet Ecocombust consiste à fabriquer un combustible innovant et écologique permettant le fonctionnement d'installations de chauffage ou de production électrique utilisant actuellement du charbon. La fabrication du combustible se ferait sur place et permettrait de lancer une nouvelle filière afin de valoriser des déchets de bois qui ne trouvent pas d'usage aujourd'hui et sont le plus souvent enfouis ou mis en décharge.

Dans le cadre de la sécurisation d'approvisionnement en électricité du quart Nord-Ouest, en particulier de la Bretagne, et si les études de RTE demandées par le Gouvernement en confirmaient le besoin, le cas échéant jusqu'en 2026, une partie ou la totalité de la biomasse fabriquée pourrait être utilisée pour alimenter à 80% les tranches actuelles pour répondre aux besoins de sécurisation du réseau électrique de l'ouest de la France lors des heures de pointe de consommation les plus fortes. Dans ce scénario, compte tenu à la fois de la forte substitution du charbon et du nombre d'heures de fonctionnement annuel limité, les émissions annuelles de CO2 seraient environ 25 fois inférieures à la situation actuelle.

Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général d'EDF, a déclaré : « *EDF se réjouit de cette avancée. Nos équipes restent pleinement mobilisées pour répondre aux demandes de l'Etat afin de qualifier Ecocombust, un nouveau type de combustible innovant et écologique. La validation du programme de travail Ecocombust permet à EDF de poursuivre sa mission et s'inscrit dans le plein respect du cadre posé par la programmation pluriannuelle de l'énergie.* »

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 35,1 millions de clients, dont 26,5 millions en France. Il a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 70 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 1 505 133 838 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Françoise Ferré

02 40 44 31 28

francoise.ferre@edf.fr